

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET
D'ACCES A L'ENERGIE DANS LES REGIONS
SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROON-WORLD BANK COOPERATION




UNITE DE GESTION DU PROJET
PROJECT MANAGEMENT UNIT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF WATER AND ENERGY

RURAL ELECTRIFICATION AGENCY

RURAL ELECTRICITY ACCESS PROJECT FOR
UNDERSERVED REGIONS

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/2023 DU **02 MARS 2023**

**POUR LA FOURNITURE, LA POSE, L'INSTALLATION ET LA MISE
EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE A L'UNITE DE
GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS DESSERVIES DU
CAMEROUN (PERACE)**

Projet :

**PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS-DESSERVIES DU
CAMEROUN (PERACE)**

Pays : Cameroun

Financement : -CREDIT IDA N° 6356-CM

Émise le : 02 MARS 2023

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotation,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les **Instructions aux soumissionnaires** de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

Lettre de Demande de cotation

N°001/DC/AER/PERACE/CSPM/2023

Yaoundé, le 03 mars 2023

Le Maître d'Ouvrage Délégué

A

**Mesdames /Messieurs les Directeurs des
Entreprises consultées**

Objet : Demande de cotation

Adressée aux fournisseurs de la
liste restreinte jointe en annexe

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 6356- CM pour l'exécution du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de cotation est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services de **fourniture, pose, installation et mise en service d'un groupe électrogène à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**.

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le **Crédit IDA N° 6356 de la Banque Mondiale**.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le **24 mars 2023 à 14 heures** sous enveloppe cachetée adressée à : **Monsieur le Maître d'Ouvrage Délégué du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tél. : 690 203 800.**

Portant la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N°001/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/2023 DU 02 MARS 2023
POUR LA FOURNITURE, LA POSE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN
GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION
RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU
CAMEROUN (PERACE).**

A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les cotations resteront valables pendant **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotation dans les **locaux de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP.** Les adresses importantes, pour tout besoin d'information, sont : Téléphone : (+237) 690 203 800 ; Courriel : demande adressée à : fifonkwa@yahoo.co.uk avec copie à : angiensahat@yahoo.com et ibessong@gmail.com, dès publication du présent avis.

Les cotations seront ouvertes le **24 mars 2023** dans la **Salle de réunion de de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la moins disante.

Les offres produites en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de cotation seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de cotation seront livrées dans les **locaux de l'Unité de Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**, dans un délai maximum de Trente (30) jours, après la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. :

- Liste des Entreprises consultées ;
- Demande de cotation



ANNEXE

LISTE DES ENTREPRISES CONSULTEES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/AER/PERACE/CSPM/2023 DU 02 MARS 2023

Pour la fourniture, la pose, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

N°	RAISON SOCIALE	CONTACT
1	BALIOUM SARL	Tel : 693 21 12 63
2	ETS GOBE DA NISA	Tél : 658 75 73 41 / 655 56 39 85 Email :
3	ETS CAMER BUSINESS	Tel: 699 48 73 00 Email : ets_camer.bs@yahoo.com
4	ETS NAASSIR	Tél: 696 08 80 40
5	ETS YADJOULDE	Tél: 694 19 85 98
6	ETS MHD	Tél: 673 57 87 23 Email: etsmhdwahid@gmail.com

Maître d'Ouvrage Délégué

Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs	7
A. Introduction.....	7
1. Dispositions générales	7
B. Le Dossier de Demande de cotation	7
2. Contenu du Dossier.....	7
C. Préparation des offres	7
3. Langue de l'offre.....	7
4. Documents constitutifs de l'offre.....	7
5. Cotation.....	7
6. Monnaies de l'offre.....	8
7. Délai de validité des cotations	8
D. Dépôt des cotations	8
8. Cachetage et marquage des offres.....	8
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	8
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	8
10. Ouverture des plis par la CSPM.....	8
11. Évaluation et Comparaison des offres	9
F. Attribution du marché	9
12. Attribution du marché	9
13. Notification de l'attribution du marché.....	9
14. Signature de la lettre de marché.....	9
15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption.....	9
Section II – Modèles d'annexes.....	12
A. Lettre de Cotation	12
B. Bordereau descriptif et quantitatif	13
C. Spécifications Techniques	14
D. Lettre de marché	15
E. Liste des pièces à joindre à la demande de paiement.....	16

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de cotation

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de cotation (DC)
 - (b) Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - (c) Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
 - (d) Modèle de lettre de cotation
 - (e) Spécifications techniques
 - (f) Modèle de lettre de marché
 - (g) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée **en une seule enveloppe et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, comprendra les documents suivants :
- (a) **La Lettre de Cotation (LC) dûment remplie, datée et signée ;**
 - (b) **Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé ;**
 - (c) **Le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé ;**
 - (d) **La lettre de demande de cotation l'invitant à soumissionner, daté et signée ;**
 - (e) **Les spécifications (caractéristiques) techniques des matériels et équipements proposés accompagnées des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) ;**
 - (f) **Le dossier administratif comprenant les pièces du point 5.4**
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. Hors Taxes (HT, hors TVA)
Ou
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des photocopies certifiées conformes des pièces originales suivantes en cours de validité :
- **(i) Registre de commerce** ou tout autre document similaire à l'acte de création de l'entreprise ;
 - **(ii) Attestation de non-redevance** ;
 - **(iii) Attestation de non faillite** ;
 - **(iv) Attestation d'immatriculation** ;
 - **(v) Certificat de non-exclusion des marchés publics** ;
 - **(vi) Attestation pour soumission CNPS (APS)**.

NB : *Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre du soumissionnaire, toutefois elles seront exigées lors de la signature du contrat.*

- 5.5 Les exigences en matière de qualifications sont : (voir page **Descriptions Techniques (minimales)**)

- | | |
|---|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres. |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|--|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée : <ul style="list-style-type: none"> (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de cotation ; (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de cotation. |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres | 9.1 Les cotations doivent être reçues au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de cotation. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | |
|--|--|
| 10.Ouverture des plis par la CSPM | 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dument mandaté(s) le 24 mars 2023 à 15h00 heures précises , dans la salle de |
|--|--|

réunions du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP.

- 10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- **L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des spécifications techniques et des délais ;**
- **La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;**
- **L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;**

F. Attribution du marché

12. Attribution du marché

12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la cotation la mieux disante.

13. Notification de l'attribution du marché

13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotation.

14. Signature de la lettre de marché

14.1 Dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption

15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.

dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;

(ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);

(iii) se livrent à des «mancœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme «personnes ou entités» fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et

(v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et rejette la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou

s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Section II – Modèles d'annexes

(Entête du fournisseur)

A. Lettre de Cotation

Date : _____

Demande de Cotation N°001/DC/AER/PERACE/CSPM/2023 du 02 MARS 2023

A

Monsieur le Coordonnateur du PERACE

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons réception, nous, soussignés, offrons de fournir, de poser, d'installer et de mettre en service un groupe électrogène à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

Conformément à la Demande de cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* hors taxes et toutes taxes comprises ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix [90] jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

**PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS
SOUS-DESSERVICES DU CAMEROUN (PERACE)**

DEMANDE DE COTATION N°001/ DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/2023 DU 02 MARS 2023

**POUR LA FOURNITURE, LA POSE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'UNITÉ DE
GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVICES DU
CAMEROUN (PERACE).**

Date de remise des offres : 24 mars 2023

**B. Bordereau descriptif et quantitatif
(À remplir par le Fournisseur)**

	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire (En lettres)	Prix Unitaire (En chiffres)	Prix Total	Livraison	
							Délai	Lieu
I – FOURNITURE, POSE ET INSTALLATION.								
1.	Groupe électrogène	U	01				45 Jours	UGP PERACE
2.	Inverseur Automatique	U	01					
3.	Disjoncteur	U	02					
4.	Filerie canalisation et accessoires	Ens	01					
5.	Cage d'abri	FF	01					
6.	Pose, installation et mise en service	FF	01					
Prix total Hors Taxes (HT)								
TVA (19,25%)								
Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)								
AIR (5.5% ou 2.2%)								
NAP								



DC N°001/DC/AER/PERACE/CSPM/2023 DU 02 MARS 2023

C. Spécifications Techniques

Pour la fourniture, la pose, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

Description des fournitures et services

A. Groupe Electrogène :

- Type : Groupe électrogène 20 KVA minimum

B. Inverseur Automatique :

- Type : source automatique 40 A 4 P

C. Disjoncteur :

- Type : C60N 4P 20A A9F79420 SCH

D. Filerie canalisation et accessoires :

- Piquet terre cuivre 254 uM L= 2M D.14''MIC/ Qté : 1
- Cosse raccordement PDT D. 14 LISSE '' MIC/ Qté : 1
- Barrette coupure Cosga 34 388 LE/ Qté : 1
- Cable U-1000 R2V 4G6 CU NEX/ Qté : 40
- Cable HO7RN-F Flextreme Max 5G6 PRYS/ Qté: 10
- Cosse tubulaire 10^2-10 ''MIC/ Qté : 06
- Cable H07V-K Souple V-J. 10 NE/ Qté : 10
- Fiche mâle 16 A 2P+2T 21 442 EBE/ Qté : 01
- Cable HO5VV-F 3x1.5 ML Blan Nex/ Qté: 05
- Parafoudre Easy 9 T2 3P+N SCH/ Qté : 01
- Cable U-1000 R2V 4G4 CU NEX/ Qté : 40
- Gaine TPC rouge D. 63 mm 50m LV2/ Qté: 01
- Collier Colson 350 MM 031919=LE/ Qté : 01
- Cheville métallique TA M10 FI/ Qté : 04
- Polystyrène D20 2x1 EP : 5cm BAT/ Qté : 01
- Presse Etoupe PG21 098025 LEG/ Qté : 04
- Prise 2P+T Plexo GR 069731 'LEG/ Qté : 01
- Coupe circuit 32A 1P+N 05824 LEG/ Qté : 01
- Cartouche 10x38 6A 013306 LEG/ Qté : 01

E. Tests de certification cuivre FTP et rapport des tests

F. Production des rapports détaillés des tests de certification

G. Service après-vente

H. Période de garantie : six (06) mois

D. Lettre de marché

Aux termes de la consultation N° .../.../ 2023 intervenue le _____ jour de _____ 20 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **la fourniture, la pose, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**, et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [*prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises*] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La Demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [*et le Calendrier de livraison si nécessaire*] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : **100 % du prix total du montant correspondant à chacune des phases ci-dessous après validation des prestations par la Commission de Réception.**
Lesdites phases sont :
 - Fournitures d'un groupe électrogène ;
 - Pose et installation.
 - Mise en service
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

E. Liste des pièces à joindre à la demande de paiement

Pour les Marchés et Lettres-commande,

La liasse de dépenses à valider comprend les pièces suivantes :

1. L'original de la lettre-commande ou le marché régulièrement signé par l'autorité compétente et le prestataire, dument enregistré ;
2. L'ordre de service de démarrage ;
3. L'original de la quittance d'enregistrement ;
4. L'avis d'imposition des droits d'enregistrement ;
5. L'avis d'imposition des retenues à la source ;
6. La facture définitive timbré(e) en quatre exemplaires,
7. Le procès-verbal de réception des logiciels et fournitures (le cas échéant) signé par tous les membres désignés ;
8. Le procès-verbal ou rapport du renforcement des capacités des utilisateurs ;
9. Le bordereau de livraison signé par le fournisseur et l'Ordonnateur ou le bordereau de livraison ou l'attestation de service fait signer par le prestataire et l'Ordonnateur,
10. L'attestation de domiciliation bancaire (RIB) datant de moins de trois mois ;
11. L'attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;
12. L'attestation d'immatriculation ;
13. L'attestation de non faillite de moins de trois mois ;
14. Le certificat de non